

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 JANVIER 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

Monsieur le Conseiller Warren Budning est absent à l'ouverture de la séance du conseil.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2015-330

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2015-331

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} décembre 2014, la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2014, la séance extraordinaire du conseil municipal pour l'adoption du budget 2015 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2015-332

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, la directrice des ressources humaines dépose le Rapport de la situation financière du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la directrice des ressources humaines.

Une présentation publique est faite par le cabinet d'actuares Mercer.

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

À 20h38, Monsieur le Conseiller Warren Budning se joint au conseil.

2015-333

DÉPÔT DES RESULTATS DU REFERENDUM TENU LE 7 DECEMBRE 2014 AU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose les résultats du référendum tenu le 7 décembre 2014 au conseil municipal en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le conseil prend acte du dépôt dudit résultat par le Greffier.

2015-334

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ POUR 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie à une entente de regroupement avec les autres municipalités reconstituées de l'Île de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2019, pour l'achat en commun d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT QUE *René Laporte et Associés inc.* et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié de gré à gré les conditions de renouvellement d'assurances pour le compte du *Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal (RMIM)*, pour le terme de 2015;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, *René Laporte et Associés inc.*, recommande d'accepter les conditions de renouvellement de *BFL Canada Risques et Assurances inc.* pour ce qui est de l'assurance responsabilité municipale, civile et des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 525 000 \$;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'OCTROYER le contrat de renouvellement d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurance *BFL Canada Risques et Assurances inc.* :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>
Biens	Affiliated FM
Bris des machines	Affiliated FM
Délits	AIG
Responsabilité primaire	Lloyds
Responsabilité complémentaire	Lloyds
Responsabilité municipale	Lloyds
Automobile des propriétaires	Northbridge

- DE VERSER, pour le terme 2015, la prime de la Ville, soit 65 717.00 \$ incluant les taxes, aux mandataires de *BFL Canada Risques et Assurances inc.*;
- DE VERSER à l'UMQ, la somme de 23,854.00 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2015-2016;
- DE VERSER à l'UMQ, pour le terme 2015, un montant de 657.17 \$ plus taxes, totalisant 755.58\$, correspondant à 1.00 % du coût de la prime incluant les taxes pour les responsabilités assumées titre de mandataire du RMIM;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'AUTORISER le greffier, ou l'assistant-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution; et

Le certificat du trésorier no. 15-01 daté du 09 janvier 2015 atteste que les fonds sont disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

SUSPENSION

À 20h42, Monsieur le Maire suspend la présente séance.

À 20h48 lors de la reprise de la séance suspendue, tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2015-335

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 811-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 811 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 811-1 a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 811-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 811, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2015».

Adoptée

2015-336

ADOPTION – DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-18 – RÈGLEMENT N° 727-18 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 (DE CRÉER LA ZONE RA-3 DANS LES ZONES RA-1 ET RB-1 ET LES USAGES AUTORISÉS À Y DÉFINIR (H1 ET H2)).

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 727-18 modifiant le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir (H1 et H2), et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le deuxième projet de Règlement n° 727-18 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-18 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° 727 concernant la création de la zone RA-3 dans les zones RA-1 et RB-1 et les usages autorisés à y définir (H1 et H2) ».

Adoptée

2015-337

ADOPTION DU DEUXIEME PROJET DE RÈGLEMENT N° 804-2 – MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT N° 804 CONCERNANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 804-2 modifiant le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales, et déclarent l'avoir lu ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le deuxième projet de Règlement n° 804-2 qui sera intitulé : « Règlement n° 804-2 modifiant de nouveau le règlement n° 804 concernant les opérations cadastrales ».

Adoptée

2015-338

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 8 DÉCEMBRE 2014

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 8 décembre 2014.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-339

DEMANDE POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES À 1, CHEMIN APPLEWOOD, LOT NO. : 2 089 823, ZONE RA-2 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière à une maison unifamiliale détachée de 2 étages à 1, Chemin Applewood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 décembre 2014 soit ***approuvé conditionnellement***. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :

- L'agrandissement arrière doit respecter le règlement de zonage concernant l'épaisseur du revêtement extérieur.

Adoptée

2015-340

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION À UN PROJET PRÉALABLEMENT APPROUVÉ (ÉLÉVATION DE LA TOITURE) POUR UN AGRANDISSEMENT (RECONSTRUCTION) DANS LA COUR ARRIÈRE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 32, CHEMIN DUFFERIN, LOT NO. : 2 088 401, ZONE RB-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un projet préalablement approuvé (élévation de la toiture) pour un agrandissement (reconstruction) dans la cour arrière pour une maison unifamiliale semi-détachée située au 32, chemin Dufferin et soumis à la réunion du Comité

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Consultatif d'Urbanisme du 8 décembre 2014 soit *approuvé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer
Conseiller Warren Budning

A voté contre :

Conseiller Jack Edery

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2015-341

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉ AU 15, CHEMIN HOLTAM, LOT NO. : 2 089 984, ZONE RA-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIAA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une modification de façade à une maison unifamiliale détachée situé au 15, Chemin Holtam et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 8 décembre 2014 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Les changements faits aux plans selon les recommandations du CCU peuvent être par la suite soumis au département d'urbanisme pour leur approbation finale;
 - La fenêtre en saillie devait être centrée et une élévation appropriée doit être soumis
 - Les échantillons des matériaux adéquats doivent être soumis

Adoptée

2015-342

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 6, CHEMIN BARONSCOURT

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 25 août 2014 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 6, Chemin Baronscourt, lot no. 2 089 312.

Le conseil n'a reçu aucune contestation de la décision du Comité de démolition durant la période de trente (30) jours exigée par la loi.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-343

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 39, CHEMIN HEATH

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 25 août 2014 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 39, Chemin Heath, lot no. 2 089 573 à la condition suivante :

- Les arbres de la Ville en face de la propriété ne peuvent pas être coupés et doivent être bien protégés pendant les travaux - à la satisfaction des Travaux publics et des Ministères de la planification urbaine.

Le conseil n'a reçu aucune contestation de la décision du Comité de démolition durant la période de trente (30) jours exigée par la loi.

2015-344

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DECEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2014 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 28 novembre 2014 au 31 décembre 2014, au montant de 1 216 165.43\$, est par la présente approuvée (559 088.35\$ pour les chèques et 657,077.08 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-345

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION D'«ADJOINTE EXÉCUTIVE»

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- DE CRÉER une nouvelle fonction cadre d'«ADJOINTE EXÉCUTIVE», groupe de traitement niveau VII; et
- DE POURVOIR à un (1) poste dans la nouvelle fonction.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune question.

2014-346

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h57.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Pierre Tapp
Me Pierre Tapp, Greffier